

Avignon : priorité aux piétons !

Dans le cadre du projet d'extension des zones piétonnes à Avignon (84), l'une des places les plus pittoresques de la Cité des Papes, la place Saint-Didier, et ses abords, renaissent en un espace unitaire entièrement dédié aux piétons. Cet aménagement modéré mais radical, qui exclut toute surenchère d'équipements urbains, associe harmonieusement la modernité du béton et la sobriété d'une pierre locale aux calades historiques.

Son festival (depuis 60 ans), son célèbre pont, sa Cité des Papes... Avignon est éminemment chargée d'histoire. Un patrimoine historique et culturel à préserver. Pour l'heure, pas moins de 3 millions d'euros ont déjà été investis pour rénover la scène et les gradins de la Cour d'honneur du Palais des Papes. Plus récemment, moitié moins a servi, non loin de là, à requalifier la place Saint-Didier, haut lieu de rendez-vous des citadins, des touristes et des festivaliers. Et il était temps... Ombragé par deux vénérables platanes et un micocoulier, témoins d'une superposition d'aménagements successifs, cet espace souffrait d'un manque de vitalité en raison d'un enrobé vieillissant, qui plus est inapproprié dans un centre historique. Sans compter que la place était largement empruntée par les automobilistes souhaitant rejoindre le parking du quartier des Halles.

Un revêtement vétuste, une circulation intense... La municipalité se devait d'intervenir. Ce qu'elle fit en confiant le projet de requalification de la place Saint-Didier et ses abords (rue du Laboureur, rue Prévôt, rue des 3 faucons, rue du Roi René) à l'Agence Paysage, bien décidée à fouiller les docu-



Contrairement à l'enrobé, le béton désactivé permet de signifier au sol le caractère piéton de la place.

ments historiques pour réaliser une place digne de ce nom. "Le contrat avec la ville a été rompu et nous sommes désormais sous maîtrise d'ouvrage de Citadis, dans le cadre de la concession d'aménagement du centre" précise Philippe Le Maner, paysagiste en charge du projet.

Soin apporté aux arbres

Les paysagistes sont allés de surprise en surprise. D'abord lors du terrassement, où un ancien cimetière (dont la présence était connue) a été remis à jour, ce qui obligeât le terrassier à travailler main dans la main avec un archéologue du Département, puis lors du dégroutage de l'enrobé existant. "En sous-sol, près de 40 % de la place était couverte de calades avec, de manière traditionnelle, des galets étêtés et posés sur la tranche. Nous les avons récupérés, nettoyés et désinfectés afin qu'ils soient réutilisés sur la place mais ne soient pas vecteurs du chancre aux platanes existants" indique Philippe Le Maner. Car les

platanes (et le micocoulier) ont été conservés en raison de leur excellent état sanitaire et du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) d'Avignon, préservant le moindre petit alignement d'arbres à l'échelle de la ville.

Malgré la conservation de ces arbres, trois pins ont été abattus car ils surélevaient le sol par rapport à la voirie, ce qui aurait obligé les paysagistes à créer un îlot. Or, le projet se veut uniforme et étiré en pente douce d'un bout à l'autre de la place. En contrepartie, un orme de force 25/30 a été planté. "En consultant les archives, nous avons constaté que des ormes étaient présents sur la place au 16^e siècle. Nous avons donc souhaité faire référence

Fiche technique

- **Maître d'ouvrage** : Citadis, Ville d'Avignon
- **Maître d'œuvre** : Agence Paysages paysagistes mandataires ; Cabinet Merlin, BET VRD
- **Entreprises** : EHTP (VRD), SRV Bas Montel (mobilier), Drôme Agrégats (fournisseurs pierres et pose)
- **Coût** : 1,8 M € TTC

à l'Histoire dans ce nouvel aménagement" précise-t-il. Par ailleurs, quelques *Cercis siliquastrum* ont été plantés dans la rue Prévôt, histoire d'imposer une présence végétale sans pour autant empiéter sur la minéralité du site.

Autrefois délimités par des planques d'enrobé, les platanes sont désormais entourés d'une banquette en acier, surmontée de lames en bois posées sur la tranche en guise d'assise. Une réalisation sur-mesure signée Sineu Graff, dont le design a été pensé pour limiter l'entretien : en effet, le robinier qui compose l'assise est impu-trescible, ni traité, ni lasuré. Une matière brute. De forme circulaire, les banquettes permettent aussi de conserver sous leur emplacement un espace perméable aux abords des troncs.

Un revêtement à la fois moderne et historique

Bien loin d'imposer un pavement traditionnel, les paysagistes ont préféré travailler le sol avec une

matière inhabituelle en centre historique : le béton désactivé.

"Nous avons utilisé ce matériau car il ne possède pas de caractère routier, ce qui convient parfaitement à cet aménagement, tout en soulignant l'espace public à la faveur des piétons" argumente Philippe Le Maner. Le béton se veut local : des granulats clairs issus de carrières du Gard et du Vaucluse, le composent. Par contre, dans la rue des 3 Faucons, le béton désactivé se compose de basalte de l'Hérault. "La raison est simple et purement technique. Au lieu de dérouler de l'enrobé, qui aurait exigé une excavation plus importante, nous avons préféré un béton désactivé, de même couleur, car il peut reposer sur la structure existante".

A ce parti pris plutôt moderne s'est ajouté le choix plus traditionnel d'intégrer des calades pour souligner les pieds de façades, notamment celles de la collégiale datant du 14^e siècle. "Sur une largeur d'un mètre, nous avons



Un béton désactivé composé de granulats basaltiques remplace aisément un enrobé. De plus, il repose sur la structure existante (dont la portance a été vérifiée) et ne nécessite donc pas une excavation plus importante du sous-sol.

allopneus.com

RENCONTRONS-NOUS !



DU 05 AU 07 DÉCEMBRE 2017

Paysalia

À L'EUROEXPO DE LYON
STAND 4E76 HALL 4

5% DE REMISE IMMÉDIATE

DÈS 2 PNEUS ESPACES VERTS ACHETÉS*

AVEC LE CODE PAYSALIA

Besoin d'informations ? Contactez-nous au :

0 970 830 157

Service & appel gratuits

Fax: 04 26 07 86 38 - agri@allopneus.com

*Offre valable jusqu'au 31/12/2017 - RCS Aix 328 125 878 00105



Des banquettes circulaires, surmontées de lames en bois posées sur la tranche, ceinturent les platanes de la place Saint-Didier. Les paysagistes ont opté pour du robinier brut, sans traitement, ni lasure, ce qui réduit l'entretien.

disposé 60 cm de galets contre les façades et un alignement de 40 cm de pierres de Baronnie, extraites dans la Drôme" précise le paysagiste.

De 10 à 15 cm de haut, les galets, certains étant issus de la récupération sur site, reposent sur une grave de ciment, à l'encontre de ce qu'avaient pourtant préconisé les paysagistes. "A l'origine, nous souhaitions un support en sable, plus perméable, mais les services techniques craignaient les déformations du revêtement avec le temps, notamment sous l'action des balais rotatifs des balayeuses, mais aussi l'apparition des adventices... Or, il suffit de reprendre les endroits où des déformations sont repérées, de replacer les galets et d'ajouter un peu de sable. Mais on constate que c'est un savoir-faire perdu en France, d'où la préférence de la Ville pour une grave en ciment" détaille-t-il.

Le long des calades de galets, les dalles en pierre de Baronies (40 x 60 x 12 cm) ont été disposées une à une, en ligne et à l'avancement, sur un fond de forme cimenté. Les teintes grisées de la pierre soulignent celles des calades et du béton désactivé. Pour respecter

un équilibre financier, des enrobés ont malgré tout été tirés sur les sections courantes avec un caniveau central en pierre des Baronies. Leurs surfaces ont été sablées afin d'obtenir un vieillissement artificiel du liant bitumineux. Ainsi, le caractère du revêtement est moins 'routier'.

Car il convient de noter que la place et ses abords sont malgré tout ouverts aux véhicules de transport (livraisons) et à ceux des riverains. "Au départ, les commerçants ont mal perçu l'idée de limiter la voiture et les stationnements, car pour eux cela desservait le commerce. Aujourd'hui les avis restent partagés mais l'activité économique s'est maintenue et un important projet de restaurant, d'une salle de spectacle.. doit voir le jour en 2018 en lieu et place d'un immeuble désaffecté depuis de nombreuses années. Et il faut avouer une chose, la Ville n'est pas faite pour la voiture... Alors autant faciliter l'accès aux piétons" termine Philippe le Mamer.



Voir plus de photos ?

www.espacepublicetpaysage.com

Bornes rétractables : la solution pour contrôler l'accès aux voitures

Le contrôle de la circulation automobile est assuré par des bornes rétractables du fabricant français Bornes Escamotables et Systèmes (BES). Modèle choisi : les bornes eCitadine, d'une hauteur d'émergence de 540 à 600 mm et d'une cadence de fonctionnement performante (6 mouvements/minute, 24 h/24). La solidité de la borne en acier et son système de motorisation déporté lui permettent d'absorber une énergie de choc de 121 à 216 kJ sans aucune conséquence sur son fonctionnement, ce qui diminue les coûts de maintenance d'environ 65 %. La vitesse de montée et de descente est réglable. "Leur installation comprend la mise en place d'un réseau électrique et la fibre optique, capable de transmettre des informations à haut débit entre la borne et le totem" rappelle Jean-Bernard Lafont, gérant de BES. Classiquement, le contrôle d'accès s'effectue à l'aide d'un badge et/ou d'une télécommande.

Hormis la présence de bornes escamotables, mais aussi d'appuis-vélos ou bien encore de quelques potelets, les paysagistes ont minimisé le mobilier urbain pour éviter une surenchère d'équipements. Par exemple, dans la rue Prévôt, ils ont préféré enfouir des conteneurs à déchets, (dans le cadre d'une politique générale de l'agglomération et de la ville) ce qui a nécessité le creusement préalable d'une fosse carrée bardée de béton coulé (3 x 3 m).



En pied de façades, des calades, conçues à partir de galets en fourniture et récupérés sur site, et des dalles en pierre de Baronnie de 40 cm de large, soulignent le bâti et renforcent le caractère historique des lieux.